

**COMITE DE BASKETBALL
DU MAINE ET LOIRE**

**Bulletin n° 14
Juillet 2020**



Philippe NICOLAS
Président

Chers amis,

Le Retour au Jeu, c'est parti !

Avec la possibilité de pratiquer à nouveau le basketball, c'est un vrai bonheur de pouvoir fouler à nouveau les terrains.

Certaines municipalités n'ayant pas encore rouvert leurs salles de sport, cela peut être frustrant pour certains, mais avec le beau temps, tellement d'activités sont possibles en extérieur.

Dans cet état d'esprit le Comité Départemental organise les "Esti'Basket", Open 3*3 destiné aux U13 - U15 - U18 et Seniors les 15 - 16 et 17 juillet.

Ces tournois auront lieu sur les terrains derrière le Comité et nous comptons sur vous pour composer des équipes et venir participer à cette reprise !

Sinon, c'est le temps des vacances avec toujours comme perspectives :

- la dématérialisation des licences qui bat son plein
- les engagements d'équipes Seniors et Jeunes pour le 22 août (10 septembre pour le MiniBasket)
- l'Assemblée Générale le vendredi 4 septembre à Ste Gemmes sur Loire
- une reprise de saison "classique" en septembre, bien entendu avec les adaptations sanitaires qui nous seront demandées

Nous espérons comme vous tous que cette nouvelle saison pourra se dérouler le plus normalement.

Nous saurons, à contrario, nous adapter à toute nouvelle exigence.

Bonnes vacances



Thomas BOUSSEAU
Secrétaire Général

Bonjour à tous,

Ce mois de Juillet marque l'intersaison entre 2019-2020 et 2020-2021.

* Sachez que toutes nos équipes sont à votre disposition en cas de difficultés : licences, composition des équipes, demandes particulières, engagement des équipes sur la plateforme...

* Cette intersaison marque aussi la concrétisation des projets de regroupements entre quelques groupements sportifs de notre territoire :

- Création de la CTC CHAMPTOCE-POSSO-ST GEORGES regroupant les clubs de Possonnière, St Georges sur Loire et Champtocé.
- Création de la CTC EAB - UFAB49 ANGERS regroupant les clubs d'Angers EAB et Angers UFAB
- Création du club de BMB - Bégrolles Le May Basket fruit d'une fusion entre Bégrolles en Mauges et le May sur Evre

- Création du club de STADE OLYMPIQUE CANDE LOIRE BASKET fruit d'une fusion entre Loiré et Candé

- Absorption de l'association de Saint Georges des Gardes par Trémentines.

Félicitations à ces clubs qui ont décuplés leurs efforts pendant une période délicate quant à la prise de décision des licenciés ; certain nombre d'entre eux ont fait part d'inventivité et d'une certaine réactivité.

Nous souhaitons à tous ces clubs qui ont œuvré pour se regrouper une excellente collaboration pour la suite.

* Dans l'objectif de toujours mieux vous accompagner, notre Comité souhaite obtenir une version numérisée ou papier de vos statuts, règlements intérieurs et de la copie de la déclaration en préfecture de votre association.

Ce transfert de documents nous permet de vous les fournir dans des situations nécessaires, et nous permettent de mieux vous accompagner dans vos démarches administratives.

Vous êtes donc invités à nous faire suivre ces documents à :

secretariat@maineetloirebasketball.org et nous en assurerons la sauvegarde.

Je vous souhaite une excellente trêve estivale et un bon #RetourauJeu49 !
Bien à vous tous.

Voici la version mise à jour **des cahiers pédagogiques et des protocoles sanitaires**.

Vous souhaitant une bonne lecture et une bonne reprise, nous restons à votre disposition pour échanger sur ce programme du RETOUR AU JEU



Delphine PASTEAU
Direction



ANS : « APPRENTISSAGE 2020 »

L'Agence nationale du sport adapte ses mesures d'aide à l'apprentissage.

Suite à l'entrée en vigueur, au 1^{er} juillet dernier, des nouvelles mesures de droit commun en faveur de l'apprentissage, la commission territoriale de l'Agence nationale du sport, dans sa séance du 8 juillet, a adapté son dispositif d'accompagnement envers les associations sportives employeuses d'apprentis.

[Cerfa – Notice d'apprentissage](#)

ANS : « FONDS TERRITORIAL DE SOLIDARITÉ »

La commission territoriale ANS a défini des orientations pour le déploiement du fonds territorial de solidarité mis en place par le conseil d'administration de l'agence le 25 juin 2020 ([diaporama présenté en séance](#)).

1- Concernant l'aide au renforcement de la continuité éducative, [appel à projet](#) et ses [3 annexes](#).

2- Concernant le soutien aux associations sportives locales les plus en difficulté suite à la crise sanitaire, il a été décidé de retenir les priorités suivantes :

- priorisation des aides en direction des associations non employeuses (les associations employeuses étant prise en compte dans le plan de relance sport du conseil régional) particulièrement touchées par la crise dont l'activité est menacée à la rentrée ;
- prise en compte des associations présentant un déficit d'exploitation à la rentrée de septembre ;
- identification des associations par les représentants territoriaux du mouvement sportif, des collectivités locales et de l'État.

Une enveloppe indicative de 150 000 € a été définie pour l'ensemble de la région et chaque département pourra identifier à ce stade une vingtaine d'associations. Un ajustement pourra être réalisé en septembre en fonction des retours.

Le minimum de l'aide accordée ne pourra être inférieure à 1 000 €.

Un retour des dossiers auprès de la DRDJSCS est attendu **pour le 18 septembre**.

Thierry PÉRIDY
Directeur régional et départemental
DRDJSCS des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique
MAN, 9 rue René Viviani
CS 86227
44262 NANTES Cedex 02
Tél : 02 40 12 87 07
thierry.peridy@jscs.gouv.fr
<http://pays-de-la-loire.drjcs.gouv.fr>



Fonds de financement CD49 : [Lien vers la page du site](#)

- [Le programme de retour au jeu](#) et les [Les aspects financiers du retour au jeu](#)
- [Formulaire de demande de remboursement d'achat](#)
- [Formulaire de demande d'accompagnement pour les actions de retour au jeu](#)

FFBB : [Appel à projets « Retour au Jeu - SAISIE DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT](#)



Ligue Régionale des Pays de la Loire : Présentation et formulaires à compléter par les clubs :

<https://www.paysdelaloirebasketball.org/actions-ligue/retour-au-jeu.html>





Julien SALMON

Pt commission des licences

* Nouveau Tutoriel

Un tutoriel permettant d'effectuer les contrôles avant validation de la pré-inscription. Tous les documents issus du comité 49 sont disponibles sur la page de la Commission (<https://www.maineetloirebasketball.org/commissions/article/licences>).

* Saison 2020-2021

La bascule vers la nouvelle saison s'est faite ce mercredi 1^{er} juillet 2020. Les associations sportives ayant effectué leur réaffiliation en ligne le sont pour cette nouvelle saison.

Les pré-inscriptions que vous avez validées sont automatiquement transformées en licence. Cela peut actuellement demander quelques jours. Les services de la Fédération travaillent à résoudre les problèmes.

La Commission des Licences pourra ensuite commencer ses contrôles.

Si vous constatez des erreurs (date de naissance par exemple), nous demandons d'effectuer les procédures avec ces erreurs (les modifications ne sont pas possibles avant la validation), puis de nous transmettre l'information afin de pouvoir effectuer cette modification (ainsi qu'une pièce d'identité pour la date de naissance).

* Mutations

A partir du 16 juillet, les mutations seront soumises à contrôle (période à caractère exceptionnel). A cette occasion, les motifs et les justificatifs seront demandés, pour validation. Aussi, les clubs devront être rigoureux pour suivre la procédure :

- En validant la pré-inscription, le club qualifie la personne. Ce n'est pour autant que cette qualification est valable !!!!

- La Commission des Licences effectuera les contrôles d'usage dans les 15 jours qui suivront. Si un doute est levé, la Commission reviendra vers vous.

Le club est le seul responsable de faire évoluer les personnes mutées sur un terrain, pendant la période allant de la qualification par le club à la validation finale par la Commission. Le cas échéant, la ou les équipes pourraient être amenées à perdre des rencontres par pénalité. Afin d'éviter cette situation, pensez à contacter la commission au préalable, par téléphone (sur les heures d'ouverture du Comité) ou par courriel (licence@basketball49.fr).

Dans le cas où un-e licencié-e a reçu deux liens hypertextes (ancien et nouveau club), un lien n'est plus actif à partir du moment où la personne a validé la partie « Identité » de l'autre lien. Le cas échéant, il faut demander au club quitté de supprimer la pré-inscription qui a été commencée en renouvellement avant de pouvoir muter. En cas de difficulté, vous pouvez nous contacter.

Aujourd'hui, 102 liens hypertextes dans le cadre de mutation restent en attente de saisie de la part du-de la licencié-e. Si la démission (première page de la procédure) n'est pas validée et enregistrée avant le 15 juillet, celle-ci sera considérée comme en dehors de la période normale, et devra être justifiée.

* Module de formation

Un nouveau module est disponible sur la plateforme de formation sporteef.com : « Nouveau référentiel de licence ».

* Nouvelle dénomination des licences

La Fédération a modifié sa dénomination des licences. Un tableau récapitulatif (et de transposition entre les deux saisons) se trouve sur la page de la Commission (<https://www.maineetloirebasketball.org/commissions/article/licences>).

* Vidéos tutoriels

La Fédération a mis en ligne des vidéos tutoriels sur la dématérialisation des licences. Il vous suffit de vous rendre sur la chaîne « FFBB Formation » du site Youtube.com. Ils sont une aide au renouvellement, à la création, à la mutation pour les clubs, mais aussi pour les licencié-e-s.

* Imprimés

Tous les documents sont maintenant disponibles sur la page « Imprimés » du site de la Fédération (<http://www.ffbb.com/ffbb/dirigeants/gerer/imprimés>).

Les imprimés pour les mutations et les extensions T y sont mis à disposition gratuitement.

* Tableau des surclassements

Le tableau des surclassements est maintenant disponible sur la page « Imprimés » du site de la Fédération.

Lors de vos envois de liens hypertextes, n'oubliez pas de cocher la case « Surclassement ». Sinon, vos licencié-e-s ne pourront pas être surclassés.

L'ajout de l'option est toujours possible lorsque le-la licencié-e est encore en cours de saisie (en allant dans sa fiche de la « gestion des pré-inscriptions »).

* Site Internet de la Fédération

Sur la page d'accueil de la Fédération, un nouvel élément a été inséré : « e-licence ». Vous avez accès à différentes vidéos (présentes aussi sur la plateforme Youtube), les outils mis à disposition et une FAQ.

* Evolutions

Les services de la Fédération travaillent à l'amélioration de l'outil informatique. Aussi, quelques évolutions seront mises en place courant de semaine prochaine, dont une qui vous concerne davantage.

Actuellement, si vous vous rendez compte d'une erreur de date de naissance, d'orthographe du nom ou du prénom, etc, le-la licencié-e est obligé-e d'effectuer sa pré-inscription avec cette erreur. Puis, vous devez nous transmettre une pièce justificative pour qu'on puisse faire la modification. L'évolution à venir permettra au Comité de modifier tout de suite l'information. Ainsi, le-le licencié-e pourra valider des informations correctes.

* Surclassement

Pour cette saison, si le club coche l'option « Surclassement » à l'envoi du lien hypertexte, cela oblige la famille à fournir obligatoirement un document de surclassement. Il n'y a pas de possibilité pour les clubs de suppression de cette option une fois la pré-inscription validée par la famille. Si vous êtes dans le cas où le document ne correspond pas à un surclassement ou si celui-ci n'est pas valable, vous devez supprimer la pré-inscription, renvoyer un lien et demander à la famille de refaire la procédure.

Rappel : il est possible de modifier (ajouter ou supprimer) cette option avant que la famille valide la pré-inscription !

La Fédération étudie pour la saison prochaine l'ajout d'un bouton « Supprimer » ou de rendre facultatif ce document.



Bénédicte ALLARD
Pte commission sportive

Le **Tournoi Qualificatif jeunes Région** aura lieu le 29 et 30 août 2020.

La plateforme des engagements sera ouverte dès validation de la fiche de renseignements et de la réception du règlement de l'affiliation de votre groupement sportif. Vos engagements d'équipes sont à enregistrer avant le 25 août 2020.

[Calendrier sportif saison 2020-2021](#)



Noël LEFRERE
Pt commission technique

[Appel à candidature pour les postes d'encadrement ESPOIRS 2009](#)



Bruno CHARBONNIER
Pt CDO

[Dossier médical arbitre officiel](#) - [Note pour la procédure à suivre](#)

La CDO a créé les [14 engagements de l'arbitre](#), l'imprimé est à retourner signer au Comité avant le 15 juillet 2020.

*** Nouveauté pour les arbitres**

Plus précisément, sur la nécessité nouvelle de valider les aptitudes Médicale et Métier des arbitres sur FBI, et les conséquences d'une non-validation.

*** Nettoyage de la base FBI**

À la clôture de la saison 2019-2020, soit le 30 juin 2020, FBI affectera automatiquement une date de fin à la fonction d'« arbitre » de chaque arbitre inactif lors de la saison 2019-2020 (sans aucune rencontre enregistrée en tant qu'arbitre sur FBI).

*** Revalidation des arbitres**

La nouvelle organisation de la revalidation des Officiels change et nécessite la revalidation de l'aptitude Médicale (Dossier médical arbitre) et de l'aptitude « Métier » par le Comité, la Ligue ou la FFBB selon le niveau de l'arbitre (Présence au Stage de début de saison si organisé ou obligatoire, Réussite au QCM si organisés ou obligatoire, Test Physique si organisé ou obligatoire).

* Les arbitres dont l'aptitude « médicale » n'aura pas été validée avant le 31 août 2020 verront leur fonction « arbitre » affectée d'une date de fin sur FBI. Ils ne seront plus désignables.

* Les officiels dont l'aptitude « Métier » n'aura pas été validée le 30 septembre 2020 verront leur fonction « officiel » concernée (Arbitre, OTM) affectée automatiquement d'une date de fin sur FBI. Ils ne seront plus désignables.

* [Formation Ligue : comment devenir OTM officiel](#)



François HUARD
Pt commission
communication et formation
du dirigeant

Nous vous rappelons que l'e-Marque V1 sera obligatoire à la rentrée pour toutes les rencontres à partir des U13.

N'hésitez pas à vous former sur la plateforme : <https://ffbb.sportef.com/>



Christian JURET
Président 3x3
Vivre ensemble

<http://www.ffbb.com/ffbb/basketonik/presentation>



Bernard LEBOT
Pt commission médicale

[Liste des médecins agréés 2020/2021](#)



Dans le cadre du RETOUR AU JEU, possibilité de remboursement d'achats réalisés notamment chez nos partenaires entre le 1/04/2020 et le 31/03/2021
Dépôt des demandes sur le site :

<https://www.maineetloirebasketball.org/comite/article/retour-au-jeu-233>



En partenariat avec le Comité Départemental 49,



Intersport vous propose :

MOLTEN

BC1600 EN LOT DE 10
EN 5/6/7

15€ PVC POUR **9.75€ TTC**



GR-01 EN LOT DE 10
EN 5/6/7

20€ PVC POUR **13€ TTC**



BG3000 EN 6 OU 7 OU 5
EN LOT DE 3

35€ PVC POUR **22.75€ TTC**



GMX EN 6 OU 7
EN LOT DE 3

55€ PVC POUR **35.75€ TTC**



GGX EN 6 OU 7
EN LOT DE 3

90€ PVC POUR **58.50€ TTC**



**- 35%
DE REMISE**

**SUR TOUS LES
BALLONS DE BASKET
SPALDING
ET
MOLTEN**

**OFFRE VALABLE
DU 01 JUIN AU
30 SEPTEMBRE 2020**

SPALDING

BALLONS TF50 EN T3 OU T5
REF : 300 150
PRIX MAG 15€ TTC

PRIX CLUB **9.75 € TTC**
LA PIÈCE PAR LOT DE 10



BALLONS TF150 EN T6 OU T7
REF : 300 1509
PRIX MAG 20€ TTC

PRIX CLUB **13.00 € TTC**
LA PIÈCE PAR LOT DE 10



TF500 EN T6 OU 7
PAR LOT DE 3 PX

50€ PVC POUR **32.50€ TTC**



BALLONS TF1000 EN T6 OU T7
REF : 300 150
90€ PVC

PRIX CLUB **58.50 € TTC**
LA PIÈCE PAR LOT DE 3



Préparez la RENTRÉE au BON PRIX !

**BASKET
CONNECTION**
VOTRE SPECIALISTE BASKETBALL DEPUIS 1994

Ouverture du site pour
les clubs afin de commander du
matériel et équipements : [Site](#)



Assemblée Générale Régionale du 12 septembre 2020 :

Comme la saison passée, veuillez trouver ci-dessous :

- [liste des clubs ayant obligation de présence à l'Assemblée Générale région](#), des clubs concernés par cette obligation et des clubs pouvant donner procuration
- [procédure de procuration](#)

Comme la saison passée, je vous serais reconnaissant de communiquer ces informations auprès de vos clubs pour qu'un maximum de clubs soient représentés à l'Assemblée Générale du 12 septembre prochain.

En effet, depuis la saison dernière :

- un votant ne peut être porteur que d'une seule procuration (contre 2 auparavant)
- les clubs évoluant en pré-régionale séniors ne peuvent plus donner procuration à un autre club.

Restant à votre disposition et vous remerciant par avance de votre collaboration,

Maxime LEROUX
Secrétaire Général

**LIGUE DE BASKETBALL
DES PAYS DE LA LOIRE**



maxime.leroux@liguebasket.com

06 58 58 73 22

02 51 78 85 85

2, rue Paul Gauguin
44800 SAINT HERBLAIN



[Inscription formations Officiels début de saison 2020-2021](#)

[Arbitre Départemental - : diplôme – e-learning – valorisation](#)

[Handiguide de sport – campagne PSF](#)



[Questionnaire Sport Responsable MAIF](#)



[COVID-19] Distribution gratuite de masques aux petites associations des Pays de la Loire (non employées ou peu d'emplois)

Le Conseil Régional des Pays de la Loire, en partenariat avec Le Mouvement associatif des Pays de la Loire a souhaité doter, à titre gratuit, les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire de 40 000 masques en tissu et 40 000 masques jetables afin de donner un coup de pouce à la reprise d'activité.

Le Mouvement associatif a organisé, avec l'appui d'associations relais sur les départementaux, la répartition et la distribution des masques (tissu et jetables).

Pour le Maine et Loire et notamment sur le secteur Angers :

La distribution des masques est prise en charge par le CRIB (le Relais) porté par le CDOS 49 :

Lieu : Maison des sports, 7 rue Pierre de Coubertin – 49130 Les Ponts de Cé

Contact : Anne BESNIER 02 41 79 49 73

Pour les associations qui souhaitent venir retirer des masques, merci d'envoyer un message par retour de mail en précisant le jour et l'heure : relais.maineetloire@franceolympique.com.

Pour information sur le secteur Cholet, la distribution des masques est prise en charge par les PLAIA du Choletais.

CARTE PASSERELLE

SPORT SCOLAIRE – SPORT EN CLUB

Afin de renforcer les passerelles entre le mouvement associatif sportif et le public scolaire, le CNOSF et les fédérations nationales ont décidé de déployer le dispositif de la « Carte passerelle sport-scolaire, sport en club ». L'objectif de ce dispositif est de **favoriser la découverte du sport** chez les jeunes et faciliter leur adhésion en club en offrant à tous les écoliers de CM1 et CM2 licenciés USEP ou UGSEL la possibilité de tester différents sports au sein des clubs partenaires de l'opération. Pendant 7 semaines, **entre le 1er septembre et le 17 octobre 2020**, les enfants auront la possibilité de tester différents sports et clubs, gratuitement et sans nouvelle prise de licence, à raison de trois séances par club maximum, dans le but de pouvoir choisir l'un d'entre eux pour une pratique plus assidue.

Quels intérêts pour un club d'adhérer au dispositif ?

À travers ce dispositif, les clubs pourront bénéficier d'une communication renforcée en direction de la jeunesse, mais également de leur famille ainsi que du corps enseignant sur leur offre sportive.

Participer à cette opération, c'est permettre au club d'accueillir de nouveaux licenciés dans un cadre réglementé et favorisant l'apprentissage d'un sport et des valeurs qu'il transmet.

Prise en charge par le CNOSF du volet assurantiel du dispositif par la souscription d'un contrat d'assurances groupe individuelle accident pour tous les enfants de CM1 et CM2 licenciés à l'UGSEL ou l'USEP.

Je suis un club volontaire, comment participer à l'opération ?

Les clubs qui souhaitent participer au dispositif de la Carte passerelle doivent : [S'inscrire au dispositif « Carte passerelle »](#). L'ensemble des clubs inscrits dans le dispositif seront référencés sur la plateforme en ligne « Mon club près de chez moi » et pourront gérer leurs pages afin de faire apparaître leurs informations logistiques : contacts, horaires des entraînements, lieux de pratique, etc.

Pour toute question relative à ce dispositif, n'hésitez pas à contacter le CDOS de Maine-et-Loire.



Aurélien RAYER
Agent de développement
02.41.79.02.14
<http://maineetloire.franceolympique.com>

Maison Départementale des Sports
7 rue Pierre de Coubertin
BP 43527 - 49136 Les Ponts de Cé

Suivez-nous sur : 

[@CDOS49](#)